

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 7-451-1934 promulguant, dans la colonie, le décret du 17 mai 1934, relatif à la suppression de l'Agence générale des colonies.

n° 7-451-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 juin 1934

Numéro JO  
n° 451 du 30/06/1934

Date du numéro  
30 juin 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 17 mai 1934, relatif à la suppression de l'Agence générale des colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 19 mai 1934,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 17 mai 1934 susvisé, relatif à la suppression de l'Agence générale des colonies,

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Crapon-Baissac,